



APPEL A PROJETS 2015

« Innovations pour une mobilité durable »

dans le cadre du
Schéma de mobilité de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier

Préambule

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier (CCPSG) a fait de la mobilité un des cinq axes prioritaires de son programme d'actions. Elle a ainsi formalisé son **Schéma de mobilité** en janvier 2012.

La CCPSG souhaite **susciter et accompagner des projets locaux de la part des acteurs du territoire**. L'appel à projets « Innovations pour une mobilité durable » s'inscrit dans cette démarche et vise à apporter une aide aux acteurs du territoire pour expérimenter, accompagner des projets innovants, participer aux investissements nécessaires.

Les précédentes éditions ont permis la concrétisation de 6 projets depuis 2012.

Cette année, la CCPSG renouvelle cet appel à projets afin de poursuivre, renforcer et élargir la dynamique partenariale initiée.

En parallèle, la CCPSG propose, en partenariat avec le Département, un nouveau service de transport à la demande. Tous les habitants du territoire peuvent bénéficier de ce service en réservant leur trajet la veille au 04 77 34 44 22.

Les objectifs pour l'édition 2015

→ Objectifs généraux

Soutenir tout projet visant à la promotion et au développement d'offres alternatives à la voiture individuelle auprès des habitants du Pays de Saint-Galmier.

→ Objet :

Les projets et productions peuvent être de natures diverses :

- Production d'outils de sensibilisation : dépliant, posters, film, jeu...
- Investissement : matériel utile dans le cadre d'un projet pédagogique sur la mobilité, racks à vélos...
- Production d'outils d'accompagnement : site internet, formation...
- Organisation d'actions : expérimentations, accompagnement, signalétique...
- ...

L'organisation d'événements (conférence, randonnée, etc.) ne pourra être retenue. En revanche, les outils nécessaires à cette organisation pourront être financés.

Les critères d'éligibilité

→ Les porteurs de projet

Sont éligibles à l'appel à projets :

- Acteurs associatifs
- Structures éducatives et de loisirs : écoles, MJC, centres de loisirs...
- Administrations ou rassemblement d'administrations

→ Le thème

Le projet doit s'inscrire dans les priorités d'actions du schéma de mobilité de la CCPSG :

- Axe A : Sensibiliser sur la mobilité
- Axe B : Développer une offre d'alternativité (covoiturage par exemple)
- Axe C : Faciliter l'intermodalité
- Axe D : Favoriser et conforter l'usage des modes non motorisés (piéton, vélo, etc.)
- Axe E : Proposer une offre nouvelle

L'appel à projets s'intéresse prioritairement aux déplacements obligés : trajets domicile – travail ou domicile – étude, accès aux commerces et aux services.

Une attention particulière sera apportée aux projets s'adressant aux publics scolaires et aux entreprises.

→ La localisation

Seuls les porteurs de projet dont le siège social est sur le territoire de la CCPSG sont éligibles.

Le projet doit être prioritairement à destination des habitants du territoire du Pays de Saint-Galmier.

La sélection :

Un **comité de sélection** se réunira pour la sélection des projets. Il sera composé d'élus de la CCPSG.

Il s'appuiera notamment sur les critères de sélection suivants :

- **Transversalité**
Les projets qui intégreront différents aspects de la mobilité et de valorisation du territoire seront privilégiés.
- **Public cible**
La sélection du ou des projets prendra en compte le nombre de personnes concernées par la réalisation de l'action, ainsi que la diversité des publics visés.
Le comité de sélection sera particulièrement sensible aux projets à destination des publics scolaires et des entreprises.
- **Pérennité du projet**
Les projets doivent pouvoir s'inscrire sur le long terme ou être reproductibles dans les années à venir, sans nouvelle intervention financière.
L'appel à projets peut venir conforter un projet en cours afin d'apporter une plus-value en matière d'innovation.
- **Originalité et innovation**
Le comité de sélection s'intéressera particulièrement aux aspects innovants du projet : nature des projets et productions, méthode de participations et d'implications des acteurs, etc.
Les porteurs de projets ayant déjà reçu une aide dans le cadre d'une précédente édition de l'appel à projets peuvent répondre à la présente édition en proposant des projets novateurs.
- **Intégration des 3 piliers du développement durable**
Les dimensions sociale, environnementale et économique du projet devront être mises en avant dans le projet.

Le financement et les démarches :

- La CCPSG interviendra financièrement sur la base de l'examen des projets, conformément au présent cahier des charges.
Pour cet appel à projets, la CCPSG a prévu une enveloppe totale de 10 000 €.
Celle-ci permettra d'accompagner 5 projets maximum, les montants attribués pourront être différents selon les projets.
L'aide financière de la CCPSG doit faciliter la réalisation des projets.
- Le règlement de la subvention interviendra à la fin du projet. Il sera effectué sur demande du porteur de projet par courrier intégrant un bilan synthétique et un bilan financier (accompagné des factures) de l'opération accompagnés des factures justificatives.
Un acompte pourra être versé selon les projets et les besoins, après demande spécifique justifiée auprès de la CCPSG.
- Le dossier de candidature : les porteurs de projet devront remettre un dossier de présentation du projet, qui prendra la forme d'un document comprenant :
 - La présentation de ou des structure(s)
 - Une description synthétique
 - Les objectifs
 - Le contenu
 - Le budget en précisant le montant de la demande de subvention
 - Le calendrier

Les dossiers devront être transmis aux services de la CCPSG :

- soit par courrier :
CCPSG
Service Développement
33 avenue Jean Monnet
42330 Saint-Galmier

- soit par mail : developpement@ccpsg.fr

La CCPSG se réserve le droit de solliciter d'autres documents ou de plus amples renseignements et de rencontrer les porteurs de projet si cela s'avérait nécessaire.

Engagement des porteurs de projets

Les porteurs de projet s'engagent à indiquer le cofinancement de la CCPSG. Le logo de la CCPSG devra être appliqué aux documents produits le cas échéant et sur tous les supports d'information ou de communication.

La CCPSG s'engage réciproquement à mettre en avant les projets dans ses outils de communication.

Calendrier

- ➔ lancement du présent appel à projets : mercredi 16 septembre 2015
- ➔ date limite de dépôt du dossier : 16 octobre 2015
- ➔ date de réalisation du projet : entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016

Informations

Pour toute demande complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser au Service Développement de la CCPSG : 04 77 94 93 52 ou developpement@ccpsg.fr